



**DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES
RÉPOND AUX REMARQUES
DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS
SUR LE COMPTE RENDU DU SEMINAIRE
D'ÉLABORATION DU PLAN NATIONAL EN FAVEUR
DES MIGRATEURS AMPHIHALINS DU 21 ET 22
JANVIER 2021**

Mai 2021

I. Urgence de la situation et temporalité des solutions

Aucun des intervenants du séminaire n'ignore que l'effondrement des populations des migrateurs amphihalins est **multifactoriel**.

Personne n'ignore que la vitesse de ce déclin nous impose des **résultats rapides**.

Aucune confusion ne devrait être entretenue entre la responsabilité des **causes historiques** et la pertinence des **solutions** à mettre en œuvre.

Les résultats que nous espérons sur la continuité et la qualité des habitats sont longs et même **très longs à se dessiner**, voire hypothétiques.

Les pêcheurs le reconnaissent qui écrivent "*Ce qui n'a pas été fait depuis plusieurs dizaines d'années malgré la loi ne le sera pas en quelques années*" et plus loin "*Le repeuplement ne doit constituer généralement qu'une action transitoire en attente (parfois très longue) de la restauration du milieu.*"

Nous affirmons que l'effet d'un moratoire de la pêche est **immédiat** et peut **à lui seul** éviter le franchissement d'un **seuil irréversible** vers lequel les espèces ont effectivement été acculées par des **causes multiples**.

Le moratoire de la grande alose en Gironde était-il inutile ... ou plutôt bien **trop tardif** pour éviter que cette espèce ne bascule définitivement dans une "**trappe biologique**" ?

Les pêcheurs feignent d'ignorer cette temporalité essentielle alors qu'il serait question d'être "*pragmatique pour sauver les meubles*" et, dans cet état d'esprit, osent prétendre que "*l'accès aux données de captures accidentnelles*" serait une "*action d'intérêt secondaire*".

II. L'ampleur des captures accidentnelles par les filets droits côtiers

Alors que les pêcheurs déclarent "*Communiquer c'est partager l'information pour mieux décider*", l'association a du saisir à trois reprises le tribunal administratif pour obtenir des données de licences, de captures et de campagnes d'observations embarquées¹ soigneusement cachées, hors de portée de la plupart des intervenants.

Les rapports embarqués et nos analyses sont présentés sur [cette page](#), et il vous est proposé ce [court résumé](#).

1 1er rapport : PROUZET P., 2001 - **Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du Pays Basque et du Sud des Landes en 2000.** Rapport IFREMER/DRV/RH. Contrat DIREN-CG 64, 46 pages.

2nd rapport : Popovsky J., 2002. **Prises des salmonidés migrateurs en zone côtière du Pays Basque et du sud des Landes 2001**, Rapport de campagne IMA, 36 p.

Pour les lecteurs pressés, ce tableau rassemble toutes les captures observées en juin et juillet 2000 et 2001, le long de la côte sud des Landes, pour chacun des trois navires impliqués :

Nombre et Dates des marées		Navire OISEAU DES ÎLES	Navire P'TIT LOUP	Navire TOUNE
1	8 juin 2001		2 saumons 1 truite de mer (1 alose)	
2	13 juin 2001	(2 alooses)		
3	15 juin 2000	--	0	--
4 et 5	20 juin 2000	--	2 saumons	4 saumons 3 truites de mer
6	29 juin 2000	--	--	8 saumons 1 truite de mer
7	3 juillet 2001	--	--	7 saumons 1 truite de mer
8	6 juillet 2000	--	--	2 saumons
9	18 juillet 2000	2 saumons	--	--
10	19 juillet 2000	2 saumons	--	--
11	21 juillet 2000	--	--	1 saumon
12 et 13	22 juillet 2000	--	6 saumons 1 truite de mer	1 saumon
14	26 juillet 2001	1 saumon	--	--
15	29 juillet 2000	0	--	--
Total par navire		5 saumons	10 saumons 2 truites de mer	23 saumons 5 truites de mer
Total général		38 saumons + 7 truite de mer en 13 marées sur les 15 observées => 45 salmonidés / 15 marées observées occurrence des captures pour 80% des marées observées avec 3 salmonidés / marée / navire		

25 poissons ont été capturés en 9 marées de juin et juillet 2000 (1ère campagne) et 20 poissons en seulement 6 marées de juin et juillet 2001 (2nde campagne²) : **ces 45 salmonidés (saumon à 85 %) en 15 marées représentent donc un taux de capture accidentelle de 3 poissons par marée et par navire.**

À cette époque de l'année, ces navires réalisent en moyenne **22 marées par mois**.

Sur les 19 navires de CAPBRETON, **10 navires** au moins fréquentent la côte de façon très assidue.

Au total, « *l'extrapolation* » des observations embarquées à tous les navires concernés sur la période des **2 seuls mois de juin et juillet** donne l'estimation N des salmonidés capturés officiellement de façon « *accidentelle* » pour cette période par les seuls navires de CAPBRETON :

$$N = 3 \times 22 \times 10 \times 2 = \mathbf{1320 \text{ salmonidés capturés}} \text{ par la moitié des navires de CAPBRETON}$$

..., rien que pour la période juin-juillet, ou bien 132 saumons par chacun des 10 navires très côtiers de CAPBRETON.

Ces chiffres dont les pêcheurs nous expliquent qu'ils ne seraient pas cohérents avec les capacités de production des gaves de l'époque (??) sont en tous cas parfaitement cohérents avec *leurs propres dires* :

- la [lettre du pêcheur JCLMD](#) de CAPBRETON qui explique qu'il avait personnellement capturé 150 saumons au 1er août 2013,
- la [déclaration du président du CRPMEM Aquitaine au COGEPOMI le 4 juin 2014](#) reconnaissant « *plus de 1000 captures* » par les filets droits côtiers de CAPBRETON (page 3/4).

L'extrapolation aux 33 navires côtiers du quartier maritime (IFREMER 2011) aboutit à **4356 salmonidés** capturés chaque année, rien qu'en juin et juillet, compte non tenu des captures des autres métiers, et de celles, sous estimées, des filets fixes des amateurs sur l'estran.

Malgré leur demande, l'administration persiste et refuse le droit de vendre les saumons capturés aux pêcheurs de CAPBRETON alors qu'elle les autorise à pêcher exactement comme il le faut et où il le faut pour en capturer régulièrement. En réponse, les pêcheurs déclarent de moins en moins jusqu'à ne plus rien déclarer du tout. Déjà très partielles, les captures accidentelles *transmises par le CRPMEM* de la Nouvelle-Aquitaine se sont brutalement éteintes à partir de 2012 :

² Cette campagne a largement été tronquée et n'a pas respecté le protocole de l'IFREMER qui parle d'une "zone d'ombre" justement pendant le pic de migration...

Année	Captures déclarées en poids (kg)						
	Estuaire		Maritime				
	Saumon	Truite	Saumon		Truite		
Détenteurs CMEA	Détenteurs CMEA	Détenteurs CMEA	Détenteurs CMEA	Accidentelles	Détenteurs CMEA	Détenteurs CMEA	Accidentelles
2009	1 909	2 484	16	155	53	253	
2010	2 339	1 100	182	32	13	71	
2011	6 028	1 145	244	60	32	68	
2012	3 414	2 586	51	0	26	0	
2013	4 371	6 339	345	0	174	0	
2014	5 216	2 346	252	0	106	0	
2015	5 465	2 359	64	0	49	0	
2016	3 379	1 753	74	0	28	0	
2017	2 768	1 005	77	0	16	0	
2018	5 195	3 325	0	0	0	0	

On notera l'annulation à zéro des déclarations de captures au moment même où le président de CRPM annonce plus de 1000 captures par an au COGEPOMI et où l'auteur de la lettre des pêcheurs de CAPBRETON en admet 150 à lui tout seul et autant pour les cosignataires ...

Sur ce même sujet, parler des « *déclarations précises des captures et d'efforts des pêcheurs professionnels au niveau des différents bassins* » tient de la propagande quand on connaît l'échec total du Suivi National de la Pêche aux Engins (SNPE) qui est connu et déploré jusque dans les rapports parlementaires les plus récents. L'Office Français de la Biodiversité établit qu'on ne connaît pas les captures de 90% des amateurs et de 60% des professionnels en eau douce. De plus, les captures déclarées par les pêcheurs déclarants minoritaires n'ont jamais été validées par un quelconque échantillonnage in situ. Le SNPE est une Bérénizina, totalement *inexploitable*, mais peut être pas à cause de ceux que l'on désigne ici.

III. L'éloignement des filets de la côte fait partie de la solution globale

Si les migrants ne vont pas bien, il en est de même de la pêche côtière dont tous les indicateurs sont dans le rouge, jusqu'au moral des pêcheurs.

C'est que le modèle actuel du « Rendement Maximal Durable » n'est qu'un permis de *surexploitation* permanente : puisqu'il s'agit de pêcher "au maximum", les poissons n'ont effectivement plus le temps de grandir et les reproducteurs se font rares. La mer est surtout habitée par des bancs de petits poissons clairsemés. Il faut travailler beaucoup pour produire peu de bénéfices et on flirte avec l'effondrement. La survie du système ne tient qu'aux subventions directes et indirectes du système.

La bande marine littorale et les estuaires abritent toutes les nourriceries de la quasi-totalité des espèces. Les juvéniles devraient pouvoir s'y développer sans être menacés

par l'homme puisque ce sont eux qui garantissent les pêches de demain.

La deuxième fonction de cette bande marine, totalement ignorée, correspond au corridor migratoire des saumons, aloses et esturgeons.

Les filets des « *petits* » navires ne sont pas anodins pour autant. Leur nombre et leur densité sont très élevés.

Les maillages, longueurs et hauteurs de ces engins les rendent très efficaces. Les maillages capturent les poissons bien avant qu'ils ne soient capables de se reproduire et la quasi totalité des tailles minimales de commercialisation sont largement *inférieures* aux tailles de maturité sexuelle.

Les poissons se font donc de plus en plus rares.

Pour compenser cette raréfaction des poissons, les pêcheurs cherchent à augmenter les capacités de leurs filets en les allongeant jusqu'à 50 km par marée. C'est bien souvent trop pour qu'ils puissent les récupérer avant que le poisson capturé ne soit abîmé...

Ceci augmente le nombre des filets perdus que l'on trouve de plus en plus souvent sur la plage, et sous l'eau, les filets fantômes se multiplient et continuent de tuer directement ou indirectement.

Les progrès sur les nylons permettent encore d'augmenter les hauteurs des filets pour barrer toute la colonne d'eau depuis le fond de la mer jusqu'à la surface.

Ces filets « *droits* » hauts comme des murs de 14 à 16 mètres interceptent toutes les espèces présentes, comme les saumons qui croisent juste sous la surface le long de nos côtes, mais aussi tous les organismes à ventilation aérienne, d'est-à-dire les mammifères marins, les oiseaux plongeurs et les tortues marines.

Les pêcheurs les appellent à juste titre les filets « *pêchent-tout* ». Les saumons, les aloses et même les esturgeons sont des captures accidentelles trop fréquentes des filets côtiers pour ne pas compromettre les immenses efforts entrepris pour eux en eau douce. Dauphins, guillemots et tortue Luth en font les frais. De trop nombreux juvéniles de nombreuses espèces (turbots, maigres, tourteaux, ombrines, rougets, soles et tant d'autres) sont détruits, ce qui obère gravement la production du milieu marin et hypothèque les pêches futures.

Cette pêche « *ultra-côtier* » au filet apparaît *contraire aux finalités de la politique nationale de la pêche* parce qu'elle est *contre-productive* : elle empêche la reconstitution des populations de poisson en capturant trop de juvéniles, diminue le rendement économique des pêches d'aujourd'hui et de demain, et fragilise la résilience des espèces pourtant menacées par la pollution des eaux côtières.

La pêche ultra-côtier condamne la pêche côtière : le pêcheur ultra-côtier agit comme un paysan qui faucherait son blé en herbe ou ferait paître son troupeau au milieu des futures récoltes. Il agit comme une boucle de rétrocontrôle positif qui emballle le cercle vicieux au lieu de le ralentir.

Il est urgent de **laisser la Nature réparer elle-même les dégâts** en donnant *le temps nécessaire* aux poissons de grandir et de se reproduire au moins une fois.

Mais face à la *jungle de la législation* sur les engins de pêche, il est illusoire d'espérer être efficace en la compliquant davantage.

Il est temps d'être *pragmatique, simple et efficace* et de **soustraire la bande marine littorale à toutes les pêches aux filets**. C'est la stratégie *gagnant-gagnant* en place depuis des décennies dans tous les États côtiers nord américains où elle est totalement validée, mais aussi dans bien d'autres pays en avance. Provoquant une restauration spectaculaire des abondances et des tailles de poisson, elle garantit depuis longtemps des pêches fructueuses plus faciles et assure les bénéfices de la pêche côtière et des autres secteurs d'activité.

Protéger toute la bande marine littorale, y compris les estuaires, des filets de pêche de tous types, sur les trois premiers milles des quelques 5800 km du linéaire côtier métropolitain, reviendrait à protéger (enfin) toutes les nourriceries côtières et à permettre un formidable rebond des ressources, un soulagement pour les migrants amphihalins et une diminution des captures accidentelles, pour le plus grand bénéfice économique et éthique de la pêche côtière.

Une telle mesure doit bien entendu se prévoir avec une indemnisation d'accompagnement pour les professionnels et un suivi scientifique de la restauration.

Mesure clé de la restauration marine, c'est un **projet d'ambition nationale**, capable de redresser les indicateurs et de rendre le **futur des anadromes et de la pêche côtière française enfin optimiste**.

Mardi 17 mai 2021,

Philippe GARCIA
président de DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

ex ADRM, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RESSOURCES MARINES
association Loi 1901 à but non lucratif, de défense de l'environnement et d'intérêt général
numéro RNA W332021802
adresse : 716 Vimeney Est 33760 ESCOUSSANS
courriel : maigre42@gmail.com
site internet : <https://www.defensedesmilieuxaquatiques.org/>
page Facebook : <https://www.facebook.com/maigre40/>

